



Tel : 04 79 31 61 91
Fax : 04 79 31 76 16
ndb.mairie@wanadoo.fr

Notre-Dame de Bellecombe

Station Village Classée de Sports d'Hiver et d'Été

Arrêté n° 35/2018

Portant agrément du directeur des services des pistes

Le Maire de la commune de Notre-Dame de Bellecombe, Savoie.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1, L.2212-2, L.2122-24, L.2131-1 ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- L'article 2 du décret n° 2012-623 du 2 mai 2012 modifiant le décret N° 92-1379 du 30 décembre 1992 relatif aux formations de pisteur-secouriste et de maître pisteur-secouriste ;
- L'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski ;

Considérant

- Que le maire est chargé de la sécurité et de l'organisation de la sécurité sur les pistes de ski ;
- Qu'il appartient au maire de désigner le ou les agents chargés d'assurer sous sa responsabilité la sécurité et l'organisation des secours sur les pistes de ski ;
- Que l'organisation des secours et de la sécurité sur les pistes de ski est assurée par un personnel qualifié ;

ARRETE

Article 1^{er}

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 43/2016 du 15/12/2016.

M. BRAU MOURET Dominique, Directeur du service des pistes est agréé en qualité de responsable des pistes et de la sécurité par la commune de Notre-Dame de Bellecombe à compter du 13 novembre 2018 notamment pour ce qui relève de la prévention, de la sécurité et des secours.

Article 2

M. BRAU MOURET Dominique sera suppléé par M. MOLLIER Bernard chef de secteur adjoint piste NDB Mont Rond.

Article 3

Le directeur du service des pistes, sous la responsabilité de l'autorité du maire, sera en charge, notamment de l'application des dispositions de l'arrêté relatif à la sécurité sur les pistes de ski.

Article 4

Cet arrêté sera transmis à la Sous-Préfecture, la Gendarmerie, la société Labellemontagne et sera affiché en Mairie.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 28 novembre 2018

M. le Maire,
MOLLIER Philippe

